

DÉLIBÉRATION n° B2017/198

L'an deux mille dix-sept et le 16 novembre à 20 heures, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social, sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO. Monsieur M SICARD a été désigné secrétaire de séance.

Présents : B. PLANO, F. ROYO, A. PIASER, JP. COMPAGNET, M. SICARD, J. ABADIE, C. CORREGE, R. LACOME, M. MARTIN, E. DUCUING, S. SIMOIS, B. FOURCADE, JP CABOS

Absents excusés : H. FORGUES, F. DABEZIES, A. DUCASSE, L. LAGES, JC. CLARENS, J. DEVAUD, N. SALCUNI

Objet : Marché public - Lancement du marché public « Gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage »

La gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage est confiée à un prestataire de service depuis l'ouverture de l'aire en août 2011.

Gérée depuis le 1er janvier 2016 par la société VAGO, le marché signé se termine à la fin de l'année.

Il est proposé de relancer un marché public à compter du 1er janvier 2018, et ce pour une durée de 3 ans.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, décide d'autoriser Monsieur le Président : - à lancer le marché public de gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage, pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2018.

Pour copie conforme,

Le Président
Bernard PLANO



Affichée le 04 DEC. 2017

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.